Contrôle sanitaire des eaux de baignade

Saison estivale 2026

#SYNTAXE

Commune : SIGALE

Plage : PONT DE SIGALE

Contrôle sanitaire

Le contrôle sanitaire comprend des analyses régulières de l'eau. Le résultat pour chaque prélèvement est qualifié en "mauvais", "moyen" ou "bon".
Un classement de la qualité de l'eau est calculé à la fin de chaque saison estivale.
Quatre niveaux de classement existent : Insuffisant, suffisant, bon et excellent.
Certains sites de baignades sont affectés par des proliférations importantes d'algues microscopiques (cyanobactéries) donnant à l'eau une couleur intense "vert-bleu". Le dénombrement des cyanobactéries et la recherche des toxines qu'elles peuvent produire, ne sont pas pris en compte dans le classement des sites. Cependant, en raison de leurs effets sanitaires, un suivi est mis en place et des mesures de précaution peuvent être recommandées aux baigneurs. Une interdiction de baignade peut aussi être préconisée.

Classement de la qualité de l'eau

Excellente *Excellent* *Geldbuße* *Ottima*	*Bonne* *Good* *Gut* *Buona*	*Suffisante* *Sufficient* *Genügend* *Sufficiente*	*Mauvaise* *Poor* *Bad* *Cattiva*	*Nouvelle baignade en attente de classement*

Surveillance sanitaire 2026

Interprétation sanitaire du dernier prélèvement

Eau de mauvaise qualité pour la baignade

Low-quality water / **Wasser von schlechter qualität**

Water van slechte kwaliteit / **Acqua di cattiva qualità per la balneazione**

Résultats du contrôle sanitaire

		24 juin 14h06	01 juil. 08h25	03 juil. 10h53	15 juil. 10h31	03 août 10h03	17 août 12h06
Qualification du prélèvement		Moyen	Mauvais	Bon	Bon	Bon	Mauvais
TRANSPARENCE SECCHI	*m*	0,35	1	0,8	0,6	1,1	0,1
ENTÉROCOQUES /100ML (MP)	*n/(100mL*	15	1000	30	46	46	3300
ESCHERICHIA COLI / 100ML (MP)	*n/(100mL*	230	860	15	46	30	4800
CHLOROPHYLLE A	*µg/L*	<0,5	5		<0,5	<0,5	1

Qualification d'un prélèvement d'eau douce

Résultats des analyses d'Escherichia coli (UFC/100 ml)

Bon	Moyen	Mauvais
100		1800

Résultats des analyses d'entérocoques intestinaux (UFC/100 ml)

Bon	Moyen	Mauvais
100		660

La qualification du prélèvement est déterminée en prenant en compte le résultat le plus déclassant parmi les deux paramètres recherchés.

Pour le directeur général et par délégation,
le responsable DPGRAS des Alpes maritimes

Fabrice Dassonville

Plus d'information sur les pages "Votre santé - Votre environnement" sur www.paca.ars.sante.fr ou sur http://baignades.sante.gouv.fr